



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/850

Attribution d'une subvention d'un montant de 7916.16 euros à la Chambre d'agriculture du Rhône pour financer son programme d'actions destinées à favoriser une alimentation de proximité pour les Lyonnais et approbation d'une convention

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : M. CHAPUIS Gautier

SEANCE DU 27 MAI 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL, Mme FRERY (pouvoir à Mme POPOFF)

ABSENTS NON EXCUSES : ?

2021/850 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 7916.16 EUROS A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU RHONE POUR FINANCER SON PROGRAMME D'ACTIONS DESTINEES A FAVORISER UNE ALIMENTATION DE PROXIMITE POUR LES LYONNAIS ET APPROBATION D'UNE CONVENTION (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Chambre d'agriculture du Rhône et la Ville de Lyon souhaitent nouer un partenariat pour favoriser le dialogue ville – campagne et développer une alimentation de qualité et de proximité pour les Lyonnais-es.

Organisme de consultation, la Chambre d'agriculture du Rhône est le porte-parole du monde agricole et rural auprès des pouvoirs publics. Elle assure également une mission d'intervention au service des agriculteurs en conduisant des actions pour leur permettre de réussir dans leur métier, répondre aux exigences des consommateurs par la qualité et la traçabilité des produits, protéger l'environnement et assurer la pérennité des exploitations.

Dotée d'un vivier de compétences multiples et spécialisées, la Chambre d'agriculture du Rhône propose de multiples services à ses ressortissants : agriculteurs, groupes d'agriculteurs, filières, organisations professionnelles agricoles, sous la forme de conseils techniques et économiques, de formations adaptées. Elle accompagne également les collectivités dans tout projet de territoire intégrant l'agriculture.

Le Rhône, connu pour son image urbaine, est aussi le département d'Auvergne-Rhône-Alpes où les zones rurales sont les plus peuplées par des agriculteurs. Avec 8 personnes par km², il a la plus forte densité de population agricole de la région, soit le double de la moyenne régionale.

On dénombre 5 923 entreprises dont 76 % sont des exploitations individuelles.

57 % des actifs agricoles ont moins de 50 ans dont un quart, a moins de 40 ans.

La surface agricole couvre 139 000 ha sur les 300 000 ha que compte le département. Ils se répartissent entre vignobles, vergers, herbages, grandes cultures, maraîchage, élevage et horticulture.

La surface moyenne par exploitation est de 29 ha, bien en-dessous des données nationales. En effet, le Rhône compte une majorité d'exploitations produisant du vin, des fruits, des légumes ou fleurs ; ce sont traditionnellement des exploitations de petites tailles avec une valorisation importante de leur production via les circuits courts tels que les marchés, la vente à la ferme ou les points de vente collectifs.

Le chiffre d'affaires de l'activité agricole est de 484 millions d'euros, soit 25 % du chiffre d'affaires agricole régional.

L'agriculture emploie en direct 9 100 UTA (Unité de Travail Agricole) dont 1 100 salariés non familiaux. La vente en circuits courts représente près du tiers du chiffre d'affaires départemental.

C'est une agriculture dynamique et diversifiée avec 3 grands vignobles renommés (1^{ère} activité agricole) : au nord, le Beaujolais, à l'ouest, les Coteaux du Lyonnais et plus au sud, les Côtes Rôties et Condrieu. La 2^{ème} activité agricole est la production laitière, puis viennent l'élevage bovin et caprin, l'arboriculture (1^{er} producteur français de cerises et de framboises), le maraîchage et l'horticulture et enfin les grandes cultures.

C'est aussi une agriculture adaptée, en phase avec les attentes du marché.

Depuis plusieurs années, les professionnels agricoles du département œuvrent pour apporter aux consommateurs des produits de grande qualité dans le respect du terroir et de son environnement.

La proximité de la Métropole de Lyon avec plus de 1,5 million de consommateurs a conduit naturellement à pratiquer la vente directe. Cette proximité entre producteurs et consommateurs permet de mettre en avant toute la richesse et le savoir-faire à travers la vente à la ferme, les 345 marchés de détails, les points de ventes collectifs et toutes les infrastructures touristiques. Elle permet également d'échanger avec les consommateurs et de s'adapter aux attentes en proposant des produits de qualité, locaux et de saison :

- 50 % des exploitations du Rhône sont sous signe de qualité : agriculture biologique, AOC, labels, certificat de conformité... ;
- 35 % des structures ont une activité de transformation sur leur exploitation ou dans un atelier de transformation collectif ;
- 40 % des exploitations ont une activité de vente directe ;
- 18 points de vente collectifs génèrent un chiffre d'affaires de plus de 12 millions d'euros ;
- 124 exploitations ont une activité d'hébergement : gîtes, chambres d'hôtes, campings à la ferme.

Afin de permettre aux Lyonnais-es de s'alimenter en produits locaux en développant une coopération avec la Chambre d'agriculture, la Ville de Lyon souhaite soutenir financièrement, par une subvention, les actions suivantes :

- **Action 1 : cantine scolaire.** La cuisine centrale de Lyon réalise 26 000 repas/jour. La Ville de Lyon souhaite atteindre des objectifs d'approvisionnement de 100 % bio dont 50 % local (< 50 km).
Le travail sur l'approvisionnement de la cuisine centrale de Lyon permettra d'estimer les volumes annuels achetés par la cuisine sur les principaux produits agricoles locaux et la faisabilité d'un approvisionnement bio et de proximité dans la perspective du renouvellement du marché de la restauration scolaire.
- **Action 2 : marchés.** La Ville de Lyon souhaite favoriser la présence des producteurs sur les marchés et améliorer la visibilité des produits locaux pour les consommateurs.
La Chambre d'agriculture apportera son expertise pour favoriser la présence des producteurs sur les marchés de détail, notamment sur la problématique de la

transmission des places. La refonte du règlement des marchés de Lyon que la Ville souhaite réaliser en 2021 permettra de prendre en compte ces enjeux. Le fonctionnement du marché de producteurs de la Place Carnot sera également traité pour prendre en compte ses spécificités.

- **Action 3 : accompagnement spécifique pour la transmission de la dernière exploitation agricole de Lyon dans le 9^{ème} arrondissement.**

Un accompagnement particulier sera réalisé pour cette exploitation, afin de favoriser sa transmission. La situation étant complexe et multifactorielle, des réunions de concertation devront être mises en place, associant les différentes parties (exploitant, Safer, Chambre d'agriculture). Un état des lieux de l'exploitation sera également réalisé (moyens de production, système de production et de commercialisation, résultats économiques...).

D'autres champs de travail pourront être traités à la demande, en plus des actions prévues dans cette convention. En particulier, la Ville souhaite renforcer les liens entre agriculteurs et citoyens, et améliorer la logistique des produits alimentaires.

Où l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme ;

DELIBERE

- 1- Une subvention d'un montant de 7916.16 euros est allouée à la Chambre d'agriculture du Rhône sise 18 avenue des Monts d'Or, 69890 La Tour de Salvagny, dans le cadre d'un partenariat pour favoriser une alimentation de proximité pour les Lyonnais-es.
- 2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Chambre d'agriculture du Rhône, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 73644, programme DEVELOPMENT opération ESS, nature comptable 657382, fonction 65, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET